

## Nouveaux tarifs périscolaires et extra scolaires à compter du 2 septembre 2014 :

SERVICES PERISCOLAIRES (RESTAURATION, AVANT ET APRES LA CLASSE)					SERVICES SANS RESERVATION	
Catégorie Quotient familial	Quotient mensuel	Restauration scolaire	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Etudes dirigées 16h30 - 18h	Garderie 16h - 16h30 et 18h - 18h30	Accueil matin 7h30 - 8h50*
<b>Maternelle (M) ou Élémentaire (E)</b>		<b>M + E</b>	<b>M + E</b>	<b>E</b>	<b>M + E</b>	<b>M + E</b>
A	0 à 200 €	0,19 €	0,23 €	0,27 €	0,17 €	0,12 €
B	201 à 300 €	0,63 €	0,44 €	0,54 €	0,31 €	0,23 €
C	301 à 350 €	1,31 €	0,65 €	0,81 €	0,43 €	0,33 €
D	351 à 450 €	1,88 €	0,87 €	1,20 €	0,53 €	0,44 €
E	451 à 600 €	2,38 €	1,19 €	1,62 €	0,77 €	0,60 €
F	601 à 750 €	2,89 €	1,30 €	2,03 €	0,84 €	0,65 €
G	751 à 900 €	3,41 €	1,51 €	2,45 €	0,98 €	0,76 €
H	901 à 1100 €	3,77 €	1,73 €	2,86 €	1,12 €	0,86 €
I	1101 à 1300 €	4,21 €	2,16 €	3,28 €	1,48 €	1,09 €
J	1301 à 1500 €	4,57 €	2,38 €	3,69 €	1,70 €	1,19 €
K	1501 à 1800 €	5,05 €	2,59 €	4,11 €	1,80 €	1,30 €
L	> 1800 €	5,55 €	3,24 €	4,53 €	1,91 €	1,62 €

\* Sauf école Jules Ferry : 7h30 - 8h20

### SERVICES EXTRA SCOLAIRES

Catégorie Quotient familial	Quotient mensuel	Mercredi après-midi 13h30- 18h30	Vacances matin 7h30 - 12h	Vacances après-midi 13h30 - 18h30	Vacances journée complète
<b>Maternelle (M) ou Élémentaire (E)</b>		<b>M + E</b>	<b>M + E</b>	<b>M+E</b>	<b>M + E</b>
A	0 à 200 €	0,52 €	0,43 €	0,52 €	1,14 €
B	201 à 300 €	1,01 €	0,84 €	1,01 €	2,48 €
C	301 à 350 €	1,52 €	1,26 €	1,52 €	4,09 €
D	351 à 450 €	2,04 €	1,70 €	2,04 €	5,62 €
E	451 à 600 €	2,55 €	2,11 €	2,55 €	7,04 €
F	601 à 750 €	3,03 €	2,52 €	3,03 €	8,44 €
G	751 à 900 €	3,57 €	2,97 €	3,57 €	9,95 €
H	901 à 1100 €	4,07 €	3,38 €	4,07 €	11,21 €
I	1101 à 1300 €	4,57 €	3,79 €	4,57 €	12,57 €
J	1301 à 1500 €	5,07 €	4,21 €	5,07 €	13,85 €
K	1501 à 1800 €	5,59 €	4,65 €	5,59 €	15,29 €
L	> 1800 €	6,00 €	5,00 €	6,00 €	16,55 €

Afin de satisfaire une demande récurrente des usagers des services périscolaires, la Municipalité a souhaité apporter certaines modifications à la grille de tarification des services périscolaires permettant davantage de souplesse et de justice.

### Etude dirigée

L'étude de 17h à 18h pour les élèves d'élémentaire, était, jusqu'au 4 juillet 2014, facturée sur une base forfaitaire (maximum de 8 séances par mois).

L'analyse de la fréquentation de ces études a démontré que les parents sous-utilisent le forfait, les enfants n'étant généralement présents que la moitié du temps.

**Aussi, afin de limiter la surfacturation de ce service, une tarification à l'unité sera appliquée dès septembre 2014 pour permettre aux familles de ne payer que les jours d'études réservés.**

Par ailleurs, afin que ce temps devienne un véritable accompagnement pédagogique, il se déroulera de 16h30 à 18h00, dès la rentrée de septembre 2014, du lundi au jeudi (le vendredi après-midi étant consacré aux NAP).

Les premières 45 minutes seront consacrées à l'apprentissage des leçons et aux exercices scolaires. Le deuxième temps de 45 minutes, toujours encadré par l'enseignant, sera consacré à des ateliers pédagogiques et ludiques permettant de renforcer certaines compétences et connaissances des élèves.

**Le tarif de l'étude dirigée inclut le temps de garderie de 16h00 à 16h30. Par conséquent, si vous payez l'étude, vous n'avez pas à payer le temps préalable de garderie. Après 18h, les enfants que les parents ne seront pas venus chercher, seront accueillis à l'accueil de loisirs jusque 18h30 au maximum. Ce service supplémentaire sera facturé au tarif garderie.**

### Mercredi après-midi

A partir du 2 septembre 2014, les enfants clamartois auront cours le mercredi matin. Il s'agit d'un changement important dans l'organisation de la vie de familles et pour les enfants. Afin de faciliter la mise en place de cette organisation, et de répondre à la demande très forte des usagers, il est proposé que la restauration du mercredi soit ouverte à toutes les familles qui le souhaitent sur la base de la préinscription et au tarif actuel de la restauration scolaire des autres jours de la semaine.

Les familles auront également la possibilité d'inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi selon une nouvelle tarification pour ce nouveau service. **En effet, jusqu'alors la restauration et l'accueil de loisirs étaient tarifés ensemble comme un seul service. L'objectif d'une tarification séparée est de donner davantage de souplesse aux familles.** Celles-ci peuvent ainsi s'organiser en fonction de leurs contraintes professionnelles et inscrire leur enfant uniquement à la restauration ou à la restauration et à l'accueil de loisirs, voire uniquement à l'accueil de loisirs de l'après-midi.

### Les jours de vacances scolaires

La même organisation de tarification est retenue pour les journées de vacances en identifiant **trois moments distincts de la journée tarifés de façon différente** : La matinée, la restauration et l'après-midi. Les familles auront la possibilité de réserver chacun de ces services en fonction de leur organisation personnelle.

### Création d'un accueil de loisirs du soir pour les élémentaires

L'étude dirigée était jusqu'alors la seule offre d'accueil pour les enfants d'élémentaires de 16h30 à 18h00. Afin de répondre à l'importante demande des usagers, il a été décidé de créer un accueil de loisirs élémentaire, déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et encadré par des animateurs diplômés.

**Son accès s'effectuera, comme pour les autres services, sur la base de la préinscription et sera facturé à l'identique de l'accueil de loisirs du soir des maternelles. Le tarif inclut le temps de garderie de 16h à 16h30.**

### **Délai de préinscription et majoration pour préinscription hors délai**

Pour vous offrir plus de souplesse, la préinscription peut désormais être effectuée jusqu'à J-5 au lieu de J-7.

Afin d'introduire davantage de lisibilité et de justice, les majorations sont modifiées. Elles dépendent à présent de l'activité et de votre tranche de quotient familial. Elles sont égales à la moitié du tarif de l'activité concernée. Par exemple, si vous inscrivez votre enfant J-3 à l'étude et que vous appartenez à la tranche E, il vous en coûtera 1,62 € de tarif de base et 0,81 € de majoration soit un total de 2,43 €.